

Olivier Véran
Conférence de presse PLFSS
Septembre 2021

Mesdames, messieurs,

Le PLFSS est toujours un moment particulier, qui permet de mesurer le chemin parcouru et d'afficher de nouvelles ambitions, pour un système de santé et une protection sociale plus que jamais au service des Français.

Il se dit qu'une mer calme n'a jamais fait un bon marin... Le ministre des comptes de la sécurité sociale que je suis n'a jamais connu autre chose que la tempête.

Et pour cause, les comptes de la sécurité sociale ne sont pas des lignes comptables hors sol : ils suivent la vie des Français et les épreuves collectives que nous traversons. Nul besoin de préciser que la crise sanitaire est une épreuve majeure qui impacte lourdement nos comptes.

1/ La situation sanitaire continue de marquer les comptes de la sécurité sociale mais son amélioration a des conséquences comptables positives

Les mesures sanitaires ont certes eu un coût, mais elles ont aussi été un investissement dans la préservation de l'activité de notre pays, et nous en voyons aujourd'hui le résultat.

Ces bonnes nouvelles ne doivent cependant pas nous faire oublier le décrochage durable entre les recettes et les dépenses. Le rattrapage récent de l'activité ne parviendra malheureusement pas à effacer les conséquences des années passées, qui se traduit par un déficit prévu durablement autour de 15 Md€. Nous devons collectivement définir une solution structurelle, qui devra faire jouer la solidarité entre branches, notamment côté retraites, et poursuivre, côté maladie, ce qui a été engagé sous ce quinquennat, quoique ralenti par la crise : la prévention, les parcours et la pertinence. Nous ne reviendrons pas aux méthodes du passé.

2/ Ce PLFSS sera aussi celui de la sortie de crise

La crise sanitaire ne doit pas nous amener à tout arrêter, tout figer, mais au contraire à réagir. Nous avons réagi, avec le « quoi qu'il en coûte », avec le Ségur de la santé, avec nos principes restés intangibles et l'accès gratuit aux soins, aux vaccins, est une chose dont nous pouvons être fiers : c'est ça la sécurité sociale.

La crise sanitaire a rendu d'autant plus flagrant le besoin de réinvestissement dans notre système de santé.

Nous poursuivons donc avec beaucoup de détermination cette dynamique en faveur de la santé de nos concitoyens et en faveur de ceux qui les soignent. Les efforts consentis dans le réarmement de notre système de santé, dans la revalorisation des salaires et des carrières de soignants, dans les investissements, etc., ces efforts étaient indispensables et se poursuivent.

Le PLFSS 2022 traduit d'ailleurs sans ambiguïté la **poursuite de la mise en œuvre des engagements du Ségur de la Santé pour bâtir un système de santé plus résilient.**

L'ONDAM 2022 intègre 2,7 milliards d'euros de financement supplémentaires au titre du Ségur par rapport à 2021. Le total des dépenses inscrites en base pour le Ségur s'élèvera ainsi à 12,5 Md€ dans l'ONDAM 2022.

Ces 12,5 Md€ sont d'abord à destination de **celles et ceux qui soignent**, les blouses blanches, parce que ce sont eux qui font vivre notre système de santé, dans des conditions souvent difficiles, ce sont eux qui sont en première ligne face à une épidémie, face à la détresse des patients qui arrivent dans nos services d'urgence, face à la maladie quand elles frappent nos concitoyens.

Seul le prononcé fait foi

Nous les avons applaudis pendant la première vague, il le fallait, mais j'ai tenu à ce que l'on parle sans fausses pudeurs de la case en bas à droite de la fiche de paie.

Plus de 2 Md€ supplémentaires sont consacrés en 2022 aux revalorisations du Ségur et aux mesures qui le prolongent et décidées depuis, afin de promouvoir la transformation des métiers et la revalorisation de ceux qui soignent :

- 1 Md€ pour la montée en charge des mesures du Ségur à l'hôpital
- 770 M€ pour des revalorisations dans le médico-social, essentiellement dans le cadre de l'extension des mesures du Ségur
- 560 M€ supplémentaires pour de nouvelles revalorisations que le Gouvernement entend mettre en place dès le 1^{er} janvier 2022 (revalorisation des catégories C, des aides-soignants, des sages-femmes et des médecins contractuels ; primes pour reconnaître les fonctions managériales)

Concrètement, ces nouvelles mesures se traduiront par une revalorisation de 360 euros nets par mois pour les sages-femmes à l'issue du Ségur ou encore par la reconnaissance des responsabilités managériales à hauteur de 200 euros pour les chefs de service, 400 euros pour les chefs de pôle et 600 euros pour les présidents de conférence médicale d'établissement ou de commission médicale de groupement.

Ces mesures s'ajoutent à l'ensemble des revalorisations dont ont déjà bénéficié les professionnels des établissements de santé et médico-

sociaux en 2020 et 2021 (revalorisation socle de 183 € nets par mois, refonte des grilles, intéressement collectif...).

Au total, ce sont près de 10 Md€ de revalorisations salariales des métiers de la santé et du médico-social qui auront été financées au sein de l'ONDAM entre 2020 et 2022.

Je n'oublie pas les investissements « matériels » aussi. En 2022, ce sont plus de **2 milliard d'euros qui seront consacrés au soutien national à l'investissement en santé** au sein de l'ONDAM :

Enfin, au-delà du Ségur, ce PLFSS marque un effort exceptionnel pour l'hôpital « en régime de croisière », si je puis dire. Vous le savez, l'ONDAM est construit en trois étapes, ONDAM hors Ségur hors crise, ONDAM avec Ségur hors crise, ONDAM total.

En 2022, ONDAM hospitalier hors Ségur hors crise croitra ainsi de +2,7 %. Non seulement nous tenons les engagements pris avec les fédérations hospitalières dans le cadre du protocole pluriannuel, mais nous les dépassons, puisque ce taux devait être de 2,4 %.

Pour la première année depuis des lustres, **aucune économie n'est imposée à l'hôpital**, là où chaque année, l'ONDAM hospitalier intégrait 700 à 1 000 M€ de mise sous tension.

J'insiste sur ce point parce qu'il est important et marque une rupture historique : aucune économie ne sera faite sur le dos de l'hôpital

public, pas un euro ne sera économisé au détriment des patients et de ceux qui les soignent.

Cela ne veut pas dire que nous renoncions à tout gain d'efficacité, parce que je suis persuadé que nous pouvons toujours progresser, mais cette année, nous n'en imposerons aucun et ceux qui seront réalisés resteront intégralement à disposition des hôpitaux. Cela permettra de marquer une respiration dans les finances hospitalières, après une crise qui a mis à rude épreuve le système.

Enfin, nous allons continuer et poursuivre les réformes jusqu'au bout, au regard du temps utile qui est devant nous. Avec ce PLFSS, nous entendons finir ce qu'on avait commencé, et ne commencer que ce que nous sommes en mesure de finir.

L'année 2022 sera ainsi celle de l'entrée en vigueur de plusieurs réformes du financement des établissements de santé. Portées notamment par la LFSS pour 2021, elles font pour certaines l'objet d'adaptations dans le PLFSS 2022. Ainsi se concrétiseront en 2022, les réformes du financement de la psychiatrie ou de la dotation sociale forfaitaire des activités de médecine et des hôpitaux de proximité

Nous allons également faciliter l'accès aux soins, y compris les plus innovants :

- Ce PLFSS intégrera les premières généralisations d'expérimentations, pour tirer les leçons de ce qui a marché. Je pense par exemple à l'expérimentation « retrouve ton cap », qui permet d'avoir une approche globale de la lutte contre l'obésité infantile ;

- C'est aussi l'accès facilité aux soins visuels, avec un recours accru aux orthoptistes pour désengorger les ophtalmologistes ;

S'il y a un sujet qui figure à la croisée de cette problématique de l'accès aux soins et des démarches expérimentales, c'est celui de l'accompagnement des grands exclus qui souffrent d'addiction sévère. Vous le savez, ma conviction, c'est que nous devons aller vers ceux qui sont les plus éloignés des soins, et ces personnes conjuguent de trop nombreux facteurs d'exclusion, y compris d'exclusion sanitaire. L'expérimentation des espaces de réduction des risques à Paris et Strasbourg montre que cette démarche est particulièrement efficace, en matière de santé publique, en matière d'accompagnement social, mais aussi en matière de tranquillité publique. Nous faisons ainsi le choix, dans le cadre de ce PLFSS, de permettre la prolongation et l'approfondissement de cette expérimentation qui prendra le nom de haltes soins addiction – ou HSA – pour mieux refléter cette complémentarité entre répit social, santé et tranquillité publique.

L'accès aux soins, c'est aussi :

- la généralisation de la télésurveillance, en permettant une prise en charge du patient au plus près de son lieu de vie ;
- les mesures annoncées dans le cadre du conseil stratégique des industries de santé (CSIS) par le Président de la République. Plus de 1 Md€ supplémentaires seront consacrés au remboursement de produits de santé, avec une approche exigeante : mieux financer l'innovation et la sécurité d'approvisionnement mais aussi responsabiliser les laboratoires en continuant à baisser les prix sur les produits les plus amortis pour éviter les phénomènes de rente ou en étant plus exigeant sur les ruptures de stocks
- C'est dans le cadre de ces annonces du CSIS que ce PLFSS intégrera également un élargissement de la « liste en sus », pour va consacrer 300 M€ pour faciliter l'accès sur tout le territoire à

des molécules onéreuses pour que l'accès à ces produits ne soit pas conditionné à la santé financière de l'hôpital qui les délivre ;

L'accès aux soins, c'est aussi la sécurité d'approvisionnement, sujet que le Gouvernement a pris à bras le corps. Vous le savez, nous avons mis en œuvre des obligations de stock de 4 mois pour les médicaments d'intérêt thérapeutique majeur. Ce PLFSS nous permettra aussi de donner un cadre à la production par pharmacies hospitalières de médicaments en cas de ruptures d'approvisionnement. La crise de la covid a eu aussi ses aspects positifs. Elle a fait émergé beaucoup d'initiatives positives. Au plus fort de la crise, on a vu des pharmacies hospitalières fabriquer du curare ou d'autres anesthésiants qui étaient en rupture de stock. Nous allons aujourd'hui pérenniser cette possibilité.

L'accès aux soins, c'est également

- le remboursement intégral de la contraception jusqu'à 25 ans ;
- ou encore un élargissement de l'accès à la complémentaire santé solidaire, en la rendant notamment automatique pour les bénéficiaires du RSA ou du minimum vieillesse.

Je voudrais également parler des pensions alimentaires et de notre lutte contre les impayés. Pour une femme, parfois pour un homme aussi, un défaut de paiement, ça n'est pas qu'un accident comptable, ça n'est pas qu'un sujet de trésorerie, ça peut être un drame. Nous avons mis un place un service public des pensions alimentaires, qui repose sur un versement intermédié des pensions par les CAF et les MSA, pour ne pas faire supporter aux plus fragiles d'entre nous cette insécurité financière.

Cette mesure aujourd'hui fonctionne, plus de 40 000 personnes ayant déposé une demande depuis le mois de janvier. Mais ces personnes ont dans leur immense majorité déjà vécu un impayé de pensions, alors même que notre objectif est d'intervenir avant tout impayé dans un objectif de prévention. Pour aller plus loin, pour mieux protéger,

Seul le prononcé fait foi

comme nous le faisons en automatisant l'octroi de la complémentaire santé solidaire pour les bénéficiaires du RSA et du minimum vieillesse, nous avons décidé de généraliser cette intermédiation. Désormais, elle sera systématiquement mise en place lors de la fixation de la pension, hormis lorsque les deux parents le refusent expressément. C'est un système dont l'efficacité est éprouvée au Québec.

Enfin, un an après la création de la 5^{ème} branche, ce PLFSS sera aussi celui de la réforme de l'autonomie comme l'a annoncé le Premier ministre la veille à Autun et ainsi que vous le précisera Brigitte Bourguignon.

Vous l'aurez compris, ce PLFSS traduit notre volonté de renforcer les droits et l'accès aux soins des assurés, en consolidant l'ensemble de notre système de santé.

C'est un PLFSS ambitieux, un PLFSS responsable, un PLFSS qui tient compte de circonstances exceptionnelles et qui poursuit les grandes transformations engagées ces derniers mois.